



## Parents, Assistant Maternel,

Ces documents vous sont proposés pour vous aider à préciser les modalités d'accueil de l'enfant et les conditions d'emploi de l'assistant maternel.

Le contrat de travail est obligatoire. Il doit être conforme aux dispositions de la Convention Collective et de la Loi concernant les Assistants Maternels du Particulier Employeur.

Ce document doit être rempli **ensemble**, par les deux parties, seules responsables de leurs engagements. Chacune d'elles en possédera un exemplaire, paraphé et signé. Les signatures doivent être **originales**.

Il est signé lors de l'embauche. Toute modification pourra être négociée entre les parties et devra faire l'objet d'un avenant au contrat.